

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

13 JUILLET 2026

PÉTITION

pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des affaires générales,
du budget, des relations internationales et du bien-être animal

par

Mme De Bue

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Échange de vues.....	4
IV. Conclusions.....	4
V. Rapport.....	4
VI. Annexe	5

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/4bLBHAv>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal s'est réunie afin d'examiner la pétition pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe) vise à soumettre à la réflexion des responsables politiques une série de principes et d'orientations portant sur :

- une gestion budgétaire responsable, sans qu'il soit recouru à des politiques d'austérité ;
- une réforme sociale équitable, garantissant la justice et la lutte contre les abus ;
- une fiscalité équilibrée, protégeant les bas revenus et sollicitant davantage les patrimoines spéculatifs ;
- une souveraineté énergétique renforcée, orientée vers la durabilité et l'accessibilité pour tous ;
- une exemplarité politique fondée sur la transparence, la limitation des privilèges et la responsabilité des pouvoirs publics ;

- une démocratie plus participative, favorisant le dialogue entre les citoyens et les institutions ;
- un plan de désendettement national en vue d'une réduction progressive de la dette publique à hauteur de 70 % sur quinze ans.

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli que 22 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie ;

Considérant l'échange de vues qui a eu lieu.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 29 octobre 2025, M. Vauchel a introduit une pétition sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a été clôturée le 29 avril 2026 et a recueilli 22 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal le 20 mai 2026.

Elle a été examinée lors de la réunion de la Commission du 13 juillet 2026, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Ont participé aux travaux : M. J.-P. Bastin (Art. 47.3), Mmes Bluge (Art. 47.3), De Bue (Rapporteuse), M. Crampon (Art. 47.4), Mmes Greco, Lambelin, Mauel, MM. Resinelli, Tzanetatos (Président).

Ont assisté aux travaux : MM. Chintinne (Art. 47.4), Hazée, Mockel, Mme Özen.

M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal.

III. ÉCHANGE DE VUES

M. Hazée déclare qu'il partage les principes qui sont proposés dans la pétition à l'examen et qu'il continuera à tenter de les décliner au mieux dans l'accomplissement de son travail parlementaire, que ce soit à travers des interpellations, des questions, des propositions de décret et de résolution ou des amendements.

Mme De Bue propose, eu égard au nombre de signatures et à la jurisprudence en matière d'audition des pétitionnaires, de ne pas auditionner les signataires de cette pétition.

Mme Lambelin tient, tout d'abord, à remercier les pétitionnaires car le dépôt d'une pétition est un acte citoyen, estime-t-elle, même si, en l'occurrence, le nombre de signatures est un peu limité.

Elle souligne que le Groupe PS partage l'idée selon laquelle une gestion responsable ne peut se réduire à des coupes budgétaires.

Les parlementaires de ce Groupe l'ont d'ailleurs largement exprimé dans le cadre de débats budgétaires, et récemment encore lors de l'examen du premier ajuste-

ment du budget des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.

L'intervenante estime, par ailleurs, que la dimension de la justice sociale est essentielle et doit être prioritaire.

En conclusion, elle déclare que le Groupe PS soutient les préoccupations mentionnées dans la présente pétition et indique que celles-ci seront partagées dans le cadre des diverses actions menées par le Groupe PS.

M. Resinelli remercie, à son tour, les pétitionnaires pour le dépôt de la pétition en examen, même si, comme Mme De Bue l'a souligné, celle-ci ne rassemble pas les 1 000 signatures requises qui ouvre le droit à l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin d'être entendu par la commission.

Il n'en demeure pas moins que l'intervenant juge que le sujet évoqué dans cette pétition est intéressant et souligne que le Groupe Les Engagés partage un bon nombre des préoccupations qui y figurent, en particulier celle qui vise la réduction de la dette.

IV. CONCLUSIONS

La Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal a pris connaissance de la pétition déposée par M. Vau-chel pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant que la pétition n'a recueilli que 22 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie ;

Considérant l'échange de vues qui a eu lieu.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,
V. DE BUE

Le Président,
N. TZANETATOS



PÉTITION
REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne : Pétition pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable

Pétition citoyenne adressée au Parlement de Wallonie (conformément à l'article 28 de la Constitution belge et à l'article 127 du Règlement du Parlement de Wallonie).

Exposé des motifs.

Nous, citoyennes et citoyens belges, résidant en Wallonie, constatons que notre pays traverse une période de déséquilibre social, économique et institutionnel profond.

Sans remettre en cause l'unité de l'État ni le fonctionnement des institutions démocratiques, nous appelons à une réforme concertée, pacifique et équitable, afin de restaurer la confiance entre le peuple, ses représentants et l'action publique.

Nous estimons qu'il est urgent d'engager une réflexion collective sur la gouvernance du pays, fondée sur la justice sociale, la transparence, la responsabilité et la durabilité économique.

Proposition citoyenne.

Nous soumettons à votre attention une série de principes et orientations :

1. une gestion budgétaire responsable et excédentaire, sans recours à des politiques d'austérité ;
2. une réforme sociale équitable, garantissant la justice et la lutte contre les abus ;
3. une fiscalité équilibrée, protégeant les bas revenus et sollicitant davantage les patrimoines spéculatifs ;
4. une souveraineté énergétique renforcée, orientée vers la durabilité et l'accessibilité pour tous ;
5. une exemplarité politique fondée sur la transparence, la limitation des privilèges et la responsabilité publique ;
6. une démocratie plus participative, favorisant le dialogue entre citoyens et institutions ;
7. un plan de désendettement national, visant une réduction progressive de la dette publique à hauteur de 70 % sur quinze ans.



Demandes adressées au Parlement de Wallonie.

Nous demandons respectueusement :

1. que cette proposition citoyenne soit prise en considération par le Parlement de Wallonie ;
2. qu'un débat public soit organisé au sein des commissions compétentes sur ces orientations ;
3. que les partis représentés s'engagent à étudier la viabilité et l'équité de ces mesures ;
4. que des experts indépendants soient consultés pour en évaluer l'impact budgétaire et social ;
5. et que les citoyens soient pleinement associés au processus de réforme par des consultations régulières.

Fait à Basse-Bodeux, le 29 octobre 2025

Pétition reçue le : 29/10/2025

Auteur : VAUCHEL Adrien